

5 conseils pour supporter le confinement

1 - Organiser son emploi du temps sur cinq jours maximum

Il est essentiel de conserver la perception du temps en rythmant sa journée : un temps pour la lecture, pour le sport, un bon film, un bon repas... pour avoir la perception que le temps passe normalement.

2 - Préparer des repas de très grande qualité pour garder le moral

Manger équilibré et ce que l'on aime sans prendre trop de sucre ou de sel est essentiel pour le moral.

3 - Rester en contact régulier avec vos proches ou vos amis

Il est essentiel de conserver le lien social malgré le confinement. Utiliser les réseaux sociaux, le téléphone, la vidéo transmission pour discuter, débattre, échanger, rester informé...

4 - Prendre soin de soi pour rester en forme

Il faut faire sa toilette comme d'habitude, bien s'habiller, ne pas boire en excès, ne pas manger en excès, faire du sport régulièrement comme de la gymnastique jusqu'à ressentir la fatigue surtout dans les moments de déprime.

5 - Accepter la situation et rester positif pour préparer l'après pandémie



Personnes isolées

Vous habitez sur la commune et vous êtes **seul(es) sans personne proche pour vous accompagner** en cette période de confinement. Nous vous invitons à vous **signaler en mairie** en téléphonant au **04 76 65 10 13** pendant les heures de permanence téléphonique.

Un membre du CCAS, un élu ou un agent communal proche de chez vous pourra ensuite prendre contact avec vous pour prendre des nouvelles et vous proposer son aide. N'hésitez pas à utiliser ce service pendant toute la durée du confinement.



NUMEROS D'URGENCE

Numéro vert répondant à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0 800 130 000**.

→ Signaler des violences contre un enfant

Le confinement peut aggraver les tensions familiales. Pour signaler toute situation préoccupante : contactez le Département au **04 76 00 32 63** (de 9h à 17h30) ou le **119** : Allô Enfance en danger (24h/24, 7j/7 - numéro vert gratuit).

→ Signaler des violences conjugales

Le confinement peut aggraver les tensions conjugales. Pour signaler tout cas : **3919** Et pour toute urgence : **17**

→ Personnes en situation de handicap, vivant seules ou isolées

Un numéro spécial a été mis en place pour que le Département puisse répondre aux questions au **04 38 12 48 88** (24h/24). Ce numéro vise également à repérer et à soutenir les personnes handicapées vivant seules ou isolées sans solution adaptée à domicile.



information
CORONAVIRUS COVID-19
LE POINT SUR LA SITUATION

Pour des informations fiables
consultez de préférence le
site gouvernemental
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Lettre d'information municipale

Apprieu

www.apprieu.fr



Lettre d'information spéciale Covid 19 Mars 2020 n°1

Mesdames, Messieurs, Chers Enfants,
En cette période de confinement, le lien avec les habitants est assez difficile et c'est un euphémisme. Nous avons donc décidé d'imprimer ce numéro spécial pour expliquer comment les services de la Commune et de Bièvre-Est poursuivent leurs missions de service public. Cette lettre vient en complément d'une communication dispensée par mail aux parents d'élèves et aux présidents des associations de la Commune auxquels nous avons demandé de relayer l'information à l'ensemble de leurs adhérents... Au final, une diversité de canaux qui va nous permettre de toucher tous les ménages de la Commune. Vous pouvez retrouver plus d'éléments sur les sites internet :

www.apprieu.fr et www.cc-bievre-est.fr

En ce moment inédit et souvent anxiogène et déstabilisant, la municipalité se doit d'apporter son soutien à tous les habitants et notamment les plus fragiles d'entre nous. Vous trouverez dans cette feuille d'information l'assurance que l'équipe municipale en place poursuit sa mission, assistée de l'équipe du CCAS et d'un certain nombre d'apprelans bénévoles et volontaires.

Nous vous souhaitons patience et prudence.

Le confinement reste la meilleure protection contre le virus.

Ainsi, pour maintenir la collecte de sang du 27 avril prochain, incitée fortement par l'État au regard des enjeux de santé publique, tout sera mis en œuvre pour protéger les donneurs, les membres de l'amicale et le personnel de l'EFS.

Nous restons à votre disposition en mairie par **téléphone 04 76 65 10 13** ou **mail accueil@apprieu.fr** pour répondre à vos questions et vous aider.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien sincèrement.

Dominique Pallier, Maire

Lettre distribuée par chaque conseiller dans son quartier dans le cadre et le respect des conditions d'autorisation de sortie dérogatoire autorisées par le Gouvernement.



Information sur la continuité des services publics locaux

A ce jour en Mairie :

- Un **accueil téléphonique** au **04 76 65 10 13** est organisé malgré la fermeture de l'accueil physique, de **9h - 12h / 14h - 17h tous les jours**, sauf le mercredi après-midi, et le samedi matin. Il était important pour nous de conserver un lien humain dans cette période anxiogène pour orienter ou répondre aux habitants d'Apprieu.
- L'**accueil périscolaire pour les enfants des soignants** ayant demandé une scolarisation (dans le cadre des dispositions réglementaires) est potentiellement mis en œuvre dès que besoin et supervisé par l'adjointe aux affaires scolaires toujours en poste Cathy Charton.
- Une **astreinte de voirie et de bâtiment** a été mise en œuvre pour exercer une surveillance de sécurité. Gérard Termoz-Masson adjoint aux Voiries-Réseaux et Bâtiments et nos techniciens sont en surveillance. Même dans cette période de confinement, l'astreinte pour les situations d'urgence continue. Nous sommes par exemple particulièrement attentifs, avec la Gendarmerie, aux regroupements de personnes dans le Bois du Devez, aux problèmes liés aux dépôts sauvages dans la nature (certains profitent malheureusement de la situation de confinement et de la fermeture des déchetteries), la surveillance de nos bâtiments liés aux risques d'intrusion.
- **Les services administratifs** coordonnent la continuité du paiement des factures des entreprises, les documents d'urbanisme importants, l'entretien des caméras, les actes administratifs indispensables (reconnaissance, décès, gestion du cimetière).
- Un **suivi des personnes âgées, ou des personnes seules et fragiles** a été mis en œuvre par Marie-Laure Lavallée, adjointe aux affaires sociales et les membres du CCAS, avec l'aide de l'ADMR et de Bièvre-Loisirs. Chaque personne a été contactée et un suivi est organisé avec notamment la possibilité d'activer la solidarité citoyenne pour faire les courses de 1ère nécessité.
- Une **cagnotte en ligne** a été lancée en solidarité avec nos commerçants du centre bourg, obligés de rester fermés dans le cadre des mesures de confinement. Pour participer, rendez-vous sur : www.leetchi.com/c/aidons-commerçants-apprieu

A l'échelle intercommunale avec Bièvre-Est :

La CCBE conserve :

- la collecte des déchets, y compris les points d'apport volontaire mais **il est préférable de stocker chez soi** pour l'instant et de ne pas brûler les déchets verts. En cas d'impossibilité, vous pouvez apporter vos emballages, verres... lors d'un déplacement autorisé aux courses par exemple.
- L'ouverture de quelques crèches pour les enfants des soignants.
- La surveillance du réseau d'eau et d'assainissement.



Nos producteurs locaux, une valeur sûre

Nos producteurs locaux proposent leurs produits au **Bouquet Paysan** (50 Rue Alphonse Gourju 04 76 32 46 72) et à **La Ferme de la Croix Noyer** (545 Rue de la Contamine 04 76 05 67 26).
Pensez à les aider à écouler leur production, tout en soutenant leur activité et en bénéficiant de bons produits de saison, vendus dans des conditions plus sécurisées qu'en grande surface et sans intermédiaires.
Bientôt plus d'informations sur les producteurs sur le site web de la mairie.

Élections municipales 2020

Résultats du 1 ^{er} tour					
Liste conduite par	Voix	% inscrits	% exprimés	Sièges au conseil municipal	Sièges au conseil communautaire
M. Dominique PALLIER	978	39,56	82,39	21	6
M. Jean-Charles GENIN	209	8,45	17,60	2	0

Maire et des adjoints de la nouvelle équipe. Dans cette attente, les élus de l'ancien mandat sont toujours actifs pour la gestion des affaires courantes et de la crise. C'est également le cas pour Bièvre-Est. Le Président Roger Valtat et ses Vice-Présidents en fonction, Jérôme Croce pour Apprieu, gèrent donc la période jusqu'à l'élection des maires et l'organisation de l'élection du prochain Président.

L'élection du Maire et des Adjointes a été reportée à une date ultérieure (mai ?). Il a été décidé par le Gouvernement que l'ancienne équipe, aussi bien sur la Commune qu'à la CCBE, resterait le temps de la période de confinement et d'organiser l'élection du



Information du Préfet concernant le fonctionnement de La Poste

Dans le cadre de la pandémie de COVID-19, La Poste met tout en œuvre pour garantir la sécurité et la santé des postières et des postiers ainsi que celle des clients. Elle adapte son organisation pour la distribution du courrier et des colis. Le centre de tri dont dépend Apprieu étant fermé depuis le 23 mars et jusqu'à nouvel ordre, la distribution du courrier ne reprendra pas avant le **8 avril**.

Collecte de sang
Gymnase d'Apprieu

Lundi 27 avril
16h30 à 19h45

L'amicale des donneurs bénévoles de sang organise, avec l'EFS, sa collecte printanière. Malgré les mesures de confinement, les donateurs peuvent et doivent se rendre aux collectes, car si le nombre de dons baisse, les besoins eux restent les mêmes. **Aucun produit de synthèse ne remplace le sang !** Réservez 1h de votre soirée pour faire ce geste citoyen, solidaire et vital pour ceux qui en ont besoin. **Les malades comptent sur vous ! Offrez-leur un meilleur confort de vie, ou même une vie !**

Pour donner son sang, il faut avoir plus de 18 ans, être en bonne santé et présenter une **pièce d'identité avec photo. Prenez aussi un stylo.**

Toutes les précautions seront prises pour protéger les donateurs, les membres de l'amicale et le personnel de l'EFS. Les informations sur le don du sang sont disponibles sur le site : dondesang.efs.sante.fr Si vous ne présentez aucun symptôme du Covid-19, vous pouvez donner votre sang.

Ne venez pas à jeun, et munissez-vous de votre attestation de déplacement dérogatoire en cochant la case « aide aux personnes vulnérables »

Arrêté municipal n°2020-002 et les mesures prises sur la commune

Article 1 : À compter du 16 mars 2020, les mesures suivantes sont prises sur l'ensemble du territoire de la commune d'Apprieu :

- Tous les services communaux sont fermés au public ;
- Tous les équipements recevant du public sont fermés (accueil physique suspendu), y compris la mairie.

Sont annulées :

- Toutes les manifestations et activités portées par la commune d'Apprieu
- Toutes les réunions publiques, hors réunions du conseil municipal que la loi exige ;
- Toutes les mises à disposition de salles et locaux communaux.

Article 2 : Un service minimum de garde est maintenu pour l'accueil périscolaire des enfants des personnels de santé, en complément de l'accueil scolaire de ces mêmes enfants. Un service minimum est également assuré par téléphone en mairie, pour les cas urgents (état civil, gestion funéraire.)

Article 3 : Considérant les mesures gouvernementales, ces fermetures et annulations seront maintenues jusqu'à nouvel ordre.

ACTIVITÉS SPECIALES CONFINEMENT

Appel à destination des enfants et des adolescents

En ces temps de confinement sans école et avec peu de contact avec les autres, laissez vagabonder votre imagination sur le support de votre choix (BD, poème, histoire, dessin, peinture, photo...) pour créer sur le **thème de l'isolement**. Vous pouvez déposer votre création dans la boîte à lettres de la mairie (en respectant les consignes de déplacements) ou l'envoyer par mail à accueil@apprieu.fr. Les dessins seront imprimés puis offerts aux résidents des EHPAD du Grand-Lemps et de Rives et au Centre de soin de Virieu. Ce **bel échange intergénérationnel** fera du bien à tous. Une exposition en mairie sera organisée pour permettre à tous d'exposer et admirer les œuvres réalisées.

Appel à tous les appelants

Cette année, l'exposition participative d'Art'prieu débutera le 4 juin. Elle aura pour thème les arbres. Et ça tombe bien puisque le printemps est là, faisant bourgeonner, fleurir, verdir ces majestueux, ou plus modestes, végétaux. Inspirez-vous de cette période, où la nature se réveille, pour créer, peindre, dessiner... l'arbre de votre jardin, de vos rêves, ou pourquoi pas, de votre famille... Pour participer, déposez vos œuvres en mairie **samedi 30 mai de 11h à 12h** et **mercredi 3 juin de 9h30 à 12h**. (Conditions susceptibles de changer en fonction de l'actualité.) Tous les âges, tous les styles, tous les arts sont les bienvenus, alors n'hésitez pas à laisser libre court à votre créativité.

